



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emballages

Question écrite n° 27405

Texte de la question

La décision unilatérale arrêtée, il y a quelques mois, par un grand groupe de la distribution, de recevoir ses fruits et légumes uniquement dans des caisses en plastique a jeté dans la consternation l'ensemble des entreprises d'emballage en bois léger. Une association a été constituée : J'aime le bois. Son action repose sur les valeurs fortes de qualité et de sécurité que présente l'emballage en bois pour le consommateur. Produit recyclable, l'emballage en bois est également un atout pour l'environnement, car il fait vivre la forêt. Aussi, M. Dominique Paillé demande-t-il à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie s'il entend prendre des mesures pour conforter dans leurs initiatives les professionnels de l'emballage en bois léger.

Texte de la réponse

Les fabricants de cagettes en bois se trouvent actuellement confrontés à une concurrence accrue de la part des fabricants de cagettes en matière plastique. Cette situation résulte de la démarche engagée par certaines sociétés de la grande distribution qui demandent à leurs fournisseurs de fruits et légumes de livrer ces produits dans des cagettes en matière plastique qui sont réutilisables. Les industriels de l'emballage léger en bois (essentiellement des petites PMI) et leur organisation professionnelle (le Syndicat national des industries de l'emballage léger en bois) sont intervenus auprès des pouvoirs publics pour faire part de leurs préoccupations quant aux conséquences de cette décision sur l'activité des entreprises. Un examen approfondi de la situation a été effectué par les services de l'Etat, l'organisation professionnelle et les industriels du grand Sud-Ouest qui représentent une grande partie des entreprises concernées. Différentes actions, qu'il appartient aux professionnels de formaliser, ont été évoquées afin de valoriser les atouts de l'emballage léger en bois et d'en faciliter l'utilisation : pour valoriser les atouts insuffisamment perçus de l'emballage léger en bois, une campagne de promotion, la création d'un site Internet de la profession ; pour faciliter l'utilisation des cagettes en bois, la mise au point d'un circuit de récupération des emballages auprès des distributeurs et l'étude d'une filière de recyclage, l'adaptation des emballages afin de répondre au mieux aux attentes des clients. Par ailleurs, les possibilités de diversification des produits issus du peuplier (hors emballages légers) méritent d'être étudiées. Les services du secrétariat d'Etat à l'industrie sont prêts à apporter un soutien à des actions collectives de cette nature qui seraient mises en oeuvre au niveau régional, lequel paraît être le mieux adapté.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27405

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 1999, page 1839

Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5913